



NAO LAS : 3.2 M€ pour les talents, ou + 3.7% pour tous ?

Rungis, le 11 février 2019

Des actions gratuites : Pourquoi ?

La Direction de **THALES LAS France** a mis en place un système de distribution d'actions gratuites pour les cadres qu'elle veut retenir : les « talents ».

Selon les principes d'attribution des mesures « Incentive » présentés au CCE du 17 décembre, seule une minorité de salariés toucheront ~ **8000€** en actions (par exemple seulement **4 %** des ingénieurs positions 2 et 3A)

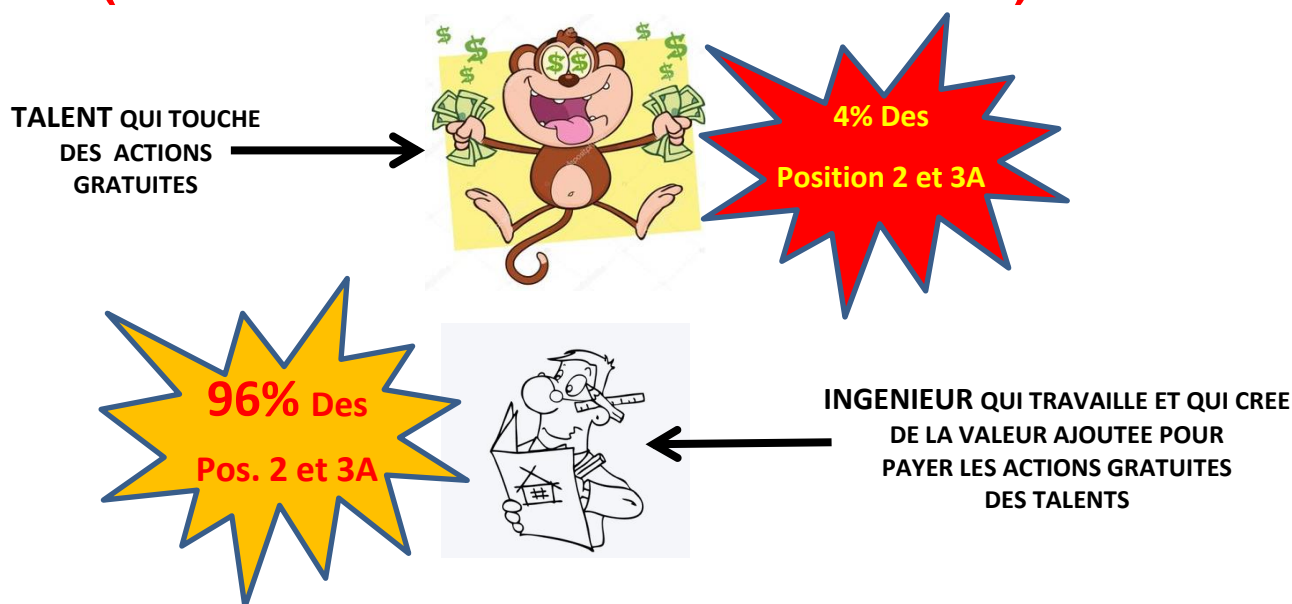
Inversement, **si vous faites partie des 96 % des I/C pos. 2 et 3A non talentueux, vous n'en aurez pas.**

Pour les positions 3C, c'est 1 sur 2 qui en bénéficie ! Mais ils ont du talent, vous en conviendrez !

Pour une action au cours moyen de 100 Euros, la somme allouée à ce plan est de l'ordre de :

3 200 000 €

(~0.9% de la masse salariale de LAS)



Que pourrait-on faire avec ce budget réservé à quelques privilégiés ? Voici quelques idées :



Dans cette période de Négociation Annuelle Obligatoire et dans un contexte de nouvelle société THALES LAS, nous demandons à ce que ce budget soit utilisé pour gommer les inégalités inhérentes à la fusion.

Selon notre analyse du bilan salarial, la CGT propose entre autres d'affecter ce budget à :

- Un rattrapage de tous les bas salaires des **Mensuels** de LAS aux **minima + 15 %** 130 k€
- Un rattrapage de tous les bas salaires des **I/C** pour atteindre les **minima + 15 %** 2,4 M€
- Un rattrapage de tous les salaires des sites de province. Par exemple, donner 80 Euros par mois à tous les salariés des sites de St Héand et Blagnac coûterait approximativement 400 k€

Oui, vous avez bien fait le compte ! Et cela sans toucher au budget annoncé au cours des négociations !!! C'est que du bonus !!!

Affecter ce budget à la réduction des inégalités salariales au sein de **THALES LAS France** est possible, nécessaire, sain et juste.

A l'heure où la Direction se préoccupe de l'**Engagement** des collègues, se **félicite** des résultats économiques et **remercie** tous ses salariés (vœux du PDG), un signal fort de partage équitable de la valeur ajoutée donnerait enfin aux salariés de THALES LAS l'élan de motivation tant attendu.



Quel choix de rémunération pour les salariés?

Refusons ensemble ces modes de rémunération !

Salariés, votre travail vous assure un salaire. Pour le reste, il y a le casino !

Ne tombons pas dans les pièges tendus par la Direction et refusons ce partage fantaisiste des richesses.



Tous les syndicats de LAS ont demandé par un courrier adressé au DRH et au PDG de LAS de rouvrir les négociations pour obtenir des avancées significatives.



Négociation close le 7 février 2019

Budget global de 2.8 % intégrant - 0,1% F/H - 0,2% Promo/mobilité - 0,3% Politique jeunes jusqu'à 35 ans		Aug. Générale	Aug. Individuelle	RV ou 13 ^{ème} mois Minima	Revendications CGT
Mensuels	Niveau I à V.3	1.1% Talon 35€ >2301 brut Talon 50€ <2300€ brut	1,4%	TGA + 15% ralliement sur 2ans 13 ^{ème} mois 2300€ pour niv 1 à 4 2450€ pour niv 5	AG pour tous de 5%, y compris pour les I/C. avec un talon de 150 €. AI pour tous de 1,5% y compris pour les I/C. 13 ^{ème} mois minimum de 2800 € y compris apprentis et alternants Minimaux conventionnels : Salaires d'embauche pour chaque catégorie basés sur les minimaux conventionnels +15% des 2019. Rémunération Variable : Intégration progressive dans le salaire de base. Budgets spécifiques pour l'ensemble des catégories : F/H : 0,15 % dédié à la réparation des inégalités, détruire le plafond de verre, indemnisation du préjudice du retard de carrière. Jeunes : 0,3% (masse salariale de la population) pour les jeunes de moins 35 ans. Promotions : 0,2% de la masse salariale globale Budget exceptionnel de rattrapage des salaires, éventuellement pluri-annuel, pour les établissements au bas de la fourchette ; ces mesures feront l'objet d'un bilan dédié détaillé pour avoir la visibilité sur l'affectation du budget Autres demandes : Incitations pour les transports plus respectueux de l'environnement. Prime ou indemnités kms, vélo ou véhicules électriques ou covoiturage Abonnement transport prise en charge à 100% installation de bornes de recharge gratuite sur tous les sites.
Ingénieurs et Cadres	Pos I et II		2,5% Mini 1 % Mini conventi. I/C +3%	LR8 : 8%	
	Pos III A			LR9 : 10%	
	Pos III B			LR10 : 12%	
	Pos III C			LR11 & 12 : 20%	
Apprentis		1% Sans Talon		13 ^{ème} mois	

Délégués Syndicaux Centraux CGT LAS :

